



VILLE DE SAINT-BASILE  
MRC DE PORTNEUF  
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT  
BASILE**

AVIS PUBLIC  
PROJET DE RÈGLEMENT N°08-2026  
ÉDITANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE  
DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINT-BASILE

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Manon Jobin, greffière-trésorière de la Ville de Saint-Basile à l'effet :

**QUE** le conseil municipal a présenté et déposé, le 9 mars 2026, le projet de règlement N° 08-2026 éditant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Basile ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la Ville de Saint-Basile en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

**QUE** l'adoption du règlement N° 08-2026 éditant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Basile sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 13 avril 2026 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de Ville située au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile ;

**QUE** ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, situé au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile, durant les heures d'ouverture soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h00 le vendredi, ou sur le site internet au [www.saintbasile.qc.ca](http://www.saintbasile.qc.ca) .

Donné à Saint-Basile ce 12<sup>ième</sup> jour du mois de mars 2026.

Manon Jobin  
Greffière-trésorière